

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 852

31 mars 2012

SOMMAIRE

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	40850	GFI Software S.à r.l.	40888
Axion Invest S.A.	40882	GS Consulting S.A.	40888
Belux Security	40850	GTB Juria S.à r.l.	40888
BFM S.à r.l.	40850	Happy Elements S.à r.l.	40889
Buderus Foundry Management S.à r.l.	40850	HCI S.A.	40852
Capita Administrative Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	40851	HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	40850
Cargill Suprema Holdings S.à r.l.	40851	HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.	40850
CeFeA S.A.	40851	HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.	40882
CHC Helicopter S.A.	40884	Horizon Newco S.à r.l.	40889
Constralux S.à r.l.	40883	HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l.	40889
Dalgarno S.A.	40884	IK Investment Partners S.à r.l.	40895
Donner & Dupon	40884	Immopro-Invest, S.à r.l.	40851
Donya S.à r.l.	40885	Infinilux S.A.	40890
ElySION S.A.	40885	InterHorus S.à r.l.	40894
Eurowest Invest S.A.	40882	KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology Consulting	40895
Fast Forward	40887	Lab Invest	40884
Fast Forward	40886	Lemon & Partners S.à r.l.	40884
FleetCor Luxembourg Holding2	40886	Limama SPF, S.A.	40884
France TopCo S. à r.l.	40882	Marienplatz	40851
FR Horizon Holding S.à r.l.	40887	M.Team G.m.b.H.	40896
FR Horizon Topco Sàrl	40887	Riddick SPF, S.A.	40890
FSI Consulting S.à r.l.	40887		

Belux Security, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024768/10.

(120032640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

BFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Buderus Foundry Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63789 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012024778/11.

(120032376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.024.702,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012024934/11.

(120032430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 996.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012024935/11.

(120032121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63811 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012024743/10.

(120032310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

CeFeA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024806/10.

(120032643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Cargill Suprema Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.217.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012024799/10.

(120031966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Capita Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012024793/10.

(120032011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Marienplatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

A l'attention des associés

Je, soussignée,

Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, ayant mon adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

déclare par la présente avoir démissionné en tant que Gérant de type B de Marienplatz, à compter du 23 janvier 2012.

Signé à Luxembourg.

Claudine Schinker.

Référence de publication: 2012024989/13.

(120032352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Immopro-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024943/10.

(120032626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

HCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.225.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of January, at 10.00 a.m. before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HCI S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158 225 (the Company). The Company was incorporated on 7 January 2011 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 711 of 13 April 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 17 April 2011 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Claudia Rouckert, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or their representatives or holders of power of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Conversion of the existing class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares and class F shares of the Company into respectively class A2 shares, class B2 shares, class C2 shares, class D2 shares, class E2 shares and class F2 shares of the Company.

(3) Creation of (i) new classes of shares of the Company to be designated as the class A3 shares of the Company (the Class A3 Shares), the class B3 redeemable shares of the Company (the Class B3 Shares), the class C3 redeemable shares of the Company (the Class C3 Shares), the class D3 redeemable shares of the Company (the Class D3 Shares), the class E3 redeemable shares of the Company (the Class E3 Shares) the class F3 redeemable shares of the Company (the Class F3 Shares) and (ii) preferred shares of the Company (the Preferred Shares).

(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 695,202.48 (six hundred ninety five thousand two hundred two Euros forty eight cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 1,695,202.49 (one million six hundred ninety five thousand two hundred two Euros forty nine cents), by way of the issuance of 69,520,248 (sixty nine million five hundred twenty thousand two hundred forty-eight) new shares of the Company, divided into 3,253,343 (three million two hundred fifty three thousand three hundred forty three) Class A3 Shares, 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty three thousand three hundred eighty one) Class B3 Shares, 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty three thousand three hundred eighty one) Class C3 Shares, 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty three thousand three hundred eighty one) Class D3 Shares, 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty three thousand three hundred eighty one) Class E3 Shares and 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty three thousand three hundred eighty one) Class F3 Shares, each having a nominal value of Euro 0.01 (zero Euro one cent) (the Class A3 Shares, the Class B3 Shares, the Class C3 Shares, the Class D3 Shares, the Class E3 Shares and the Class F3 Shares are collectively referred to as the New Shares).

(5) Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified above.

(6) Subsequent restatement of the articles of association of the Company.

(7) Appointment upon proposal of the Individual Investors of Victor Madera Núñez, company director, born on 2 May 1961 in Oviedo (Asturias), Spain and professionally residing in the United-Kingdom, as new director of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of the Company which will be held in 2012.

(8) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(9) Miscellaneous.

III. The Meeting, after due and careful deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares and class F shares of the Company into respectively class A2 shares, class B2 shares, class C2 shares, class D2 shares, class E2 shares and class F2 shares of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to create (i) new classes of shares of the Company to be designated as the Class A3 Shares, the Class B3 Shares, the Class C3 Shares, the Class D3 Shares, the Class E3 Shares, the Class F3 Shares and the Preferred Shares. The Class A3 Shares, the Class B3 Shares, the Class C3 Shares, the Class D3 Shares, the Class E3 Shares, the Class F3 Shares and the Preferred Shares shall have the rights and obligations as provided in Articles as restated in the present resolutions.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 695,202.48 (six hundred ninety five thousand two hundred two Euros forty eight cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 1,695,202.49 (one million six hundred ninety five thousand two hundred two Euros forty nine cents), by way of the issuance of the New Shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to and full payment of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

(1) Victor Madera Núñez, a Spanish national, born on 2 May 1961 in Oviedo (Asturias), Spain, having his address at Carrich House, Spring Woods, Viginia Water, Surrey GU25 4pw, United Kingdom (Mr Madera Núñez), hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to the New Shares as follows;

Class of Shares	Number of subscribed Shares
Class A3 Shares	3,104,393
Class B3 Shares	12,646,600
Class C3 Shares	12,646,600
Class D3 Shares	12,646,600
Class E3 Shares	12,646,600
Class F3 Shares	12,646,600

(b) fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 29,942,307.55 (twenty nine million nine hundred forty two thousand three hundred seven Euros fifty five cents) consisting in 54,407,627 (fifty four million four hundred seven thousand six hundred twenty seven) class 2 shares of HC Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.578 (HC Investments Sàrl).

(2) Juan Carlos González Acebes, a Spanish national, born on 4 March 1965 in Vallelado (Segovia), Spain, having his address at C/ Maria de Molina 54, 6 floor, 28006 Madrid, Spain (Mr González Acebes and, together with Mr Madera Núñez, the Contributors), hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to the New Shares as follows;

Class of Shares	Number of
-----------------	-----------

	subscribed New Shares
Class A3 Shares	148,950
Class B3 Shares	606,781
Class C3 Shares	606,781
Class D3 Shares	606,781
Class E3 Shares	606,781
Class F3 Shares	606,781

(b) fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 1,435,730.12 (one million four hundred thirty five thousand seven hundred thirty Euros twelve cents) consisting in 2,610,467 (two million six hundred ten thousand four hundred and sixty seven) class 2 shares of HC Investments S.à r.l.

The aggregate value of the 57,018,094 (fifty seven million eighteen thousand ninety four) class 2 shares of HC Investments S.à r.l. contributed to the Company (the Shares) is allocated as follows:

- an amount of EUR 695,202.48 (six hundred ninety five thousand two hundred two Euros forty eight cents) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of EUR 30,682,835.19 (thirty million six hundred eighty two thousand eight hundred thirty five Euros nineteen cents) is allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Shares has been the subject of a report prepared by Audit Conseil Services S.à r.l. with its professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), dated 5 January 2012, which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Shares to be contributed does not correspond at least to the nominal value of the shares to be issued plus share premium."

The Meeting acknowledges that (i) the contribution of the Shares to the Company shall be performed under the special Spanish tax regime established in Chapter VIII, Title VII, of the Spanish Revised Corporate Income Tax Law, approved by Legislative Royal Decree 4/2004, of March 5, 2004, and based on the Council Directive 2009/133/EC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, partial divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States and to the transfer of the registered office of an European company or an European cooperative society from one Member State to another and (ii) the decision to perform the contribution under this special Spanish regime shall be notified to the Spanish tax authorities in the form and within the period envisaged in Articles 42 et seq. of the Spanish Corporate Income Tax Regulations, approved by Royal Decree 1777/2004, of July 30, 2004.

Sixth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that they shall from now on read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "HCI S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association (the "Articles").

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)), by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at Euros 1,695,202.49 (one million six hundred and ninety-five thousand two hundred and two euros and forty-nine cents) represented by:

- 1 (one) class 1 share with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) subscribed and fully paid up (the "Class 1 Share");
- 4,679,700 (four million six hundred and seventy-nine thousand seven hundred) class A2 shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class A2 Shares");
- 3,253,343 (three million two hundred fifty-three thousand three hundred and forty-three) class A3 shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class A3 Shares" and, together with the Class A2 Shares, the "Class A Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class B2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class B2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class B3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class B3 Shares" and, together with the Class B2 Shares, the "Class B Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class C2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class C2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class C3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class C3 Shares" and, together with the Class C2 Shares, the "Class C Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class D2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class D2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class D3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class D3 Shares" and, together with the Class D2 Shares, the "Class D Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class E2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class E2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class E3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class E3 Shares" and, together with the Class E2 Shares, the "Class E Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class F2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class F2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class F3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class F3 Shares" and, together with the Class F2 Shares, the "Class F Shares"); and
- 0 (zero) preferred shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Preferred Shares").

For the avoidance of doubt, any reference to "redeemable shares" in the Articles shall mean "redeemable shares" within the meaning of article 49-8 of the Law (as defined below).

The Class A2 Shares, the Class B2 Shares, the Class C2 Shares, the Class D2 Shares, the Class E2 Shares and the Class F2 Shares shall collectively be referred to as the "Class 2 Shares". The Class A3 Shares, the Class B3 Shares, the Class C3 Shares, the Class D3 Shares, the Class E3 Shares and the Class F3 Shares shall collectively be referred to as the "Class 3 Shares". The Class 3 Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Individual Investors' Shares". The holders of the Preferred Shares are referred to as the "Preferred Shareholders".

The Class 1 Share, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares are collectively referred to as the "Ordinary Shares".

The Class 1 Share, the Class 2 Shares and the Individual Investors' Shares are collectively referred to as the "shares".

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing holder(s) of Ordinary Shares. In case of plurality of holders of Ordinary Shares, such shares will be offered to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by them. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the holder(s) of Ordinary Shares, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing holder(s) of Ordinary Shares or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, unless otherwise provided in the Articles.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.8 The shares bear the same rights, unless otherwise provided in the Articles.

6.9 Redemption of redeemable shares

6.9.1 Subject to compliance with Luxembourg law and notwithstanding Art. 12, the board of directors shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to require the board of directors, to repurchase all the shares of the Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the board of directors as the case may be, specifying the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date").

6.9.2 Each share of the Last Class of Shares being repurchased in accordance with this Article 6.9 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

6.9.3 The repurchase of all the shares of the Last Class of Shares cannot have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the share capital and the reserves that may not be distributed under the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), or the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums available for distribution or the proceeds of a new issue of shares made with a view to carry out such redemption.

6.9.4 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a general meeting of shareholders in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased shares.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on

the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of the Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the Chairman, by any two directors or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the Law and of article 8.6 of the Articles.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

8.6 Share transfer restrictions

8.6.1 Lock-up

The Individual Investors' Shares shall not be transferrable until 4 October 2021, except in accordance with the provisions of this article 8.6.

8.6.2 Tag Along

(a) In the event that the Class 2 Shareholder proposes to directly or indirectly transfer some or all of its shares to a Third Party, the Class 3 Shareholders shall have the right to sell a proportional part of their Class 3 Shares at the same price and on the same terms and conditions (including economic) as the Class 2 Shareholder (the "Tag-Along Right"). For the purposes of this article 8.6.2, a "Third Party" shall mean any entity or individual other than any such entity owned, directly or indirectly by the Class 2 Shareholder or any company owned directly or indirectly by any venture capital entity, fund or funds, provided they are advised by CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.

(b) Thus, in the event that the Class 2 Shareholder receives from a Third Party an offer to purchase all or part of its shares (the "Offer") and is interested in accepting it, it is obliged to notify the Class 3 Shareholders within fifteen (15) days from the reception of the Offer, specifying the conditions thereof and the identity of such Third Party.

(c) Within fifteen (15) days from the date of reception of such notification from the Class 2 Shareholder, each Class 3 Shareholder shall notify the Class 2 Shareholder the decision thereof that may consist of one of the following:

(i) To reject the Offer itself, in which case the Class 2 Shareholder may transfer its shares freely at the same terms and conditions initially offered by the Third Party and notified to the Class 3 Shareholders.

(ii) To accept the Offer and, therefore, sell the same percentage of his Class 3 Shares representing the shares to be transmitted by the Class 2 Shareholder with respect to all shares owned by the latter. In this case the Class 2 Shareholder must inform the Third Party, whereupon:

(A) If the Third Party decides to acquire all the shares offered (including Class 3 Shares offered by the relevant Class 3 Shareholder), all shareholders - the Class 2 Shareholder and the relevant Class 3 Shareholder - will sell.

(B) If the Third Party decides not to extend its offer to a bigger number of shares than initially contemplated in the Offer, all shareholders alike, the Class 2 Shareholder and the relevant Class 3 Shareholder, will sell in proportion to their respective shareholding in the Company.

8.6.3 Forced transfers

In the case of forced transfer by forcible seizure of shares in any compulsory process, the other shareholders will enjoy a right of first refusal, subrogating itself to the highest bidder.

8.6.4 Permitted transfers

Notwithstanding anything to the contrary in this article 8.6:

(i) the Class 2 Shareholder may freely transfer all or part of its shares to an entity owned, directly or indirectly by it or any company owned directly or indirectly by any venture capital entity, fund or funds, provided they are advised by CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A on giving prior written notice to the Individual Investors;

(ii) each or all Individual Investors may freely transfer all or part of his shares to an entity controlled, directly or indirectly by the relevant transferor on giving prior written notice to the remaining shareholders; and

(iii) each or all Individual Investors may freely transfer all or part of his shares once the Class 2 Shareholder is no longer the majority shareholder in the Company.

8.6.5 Extension

Provisions under this article 8.6 shall also apply, mutatis mutandis, to (i) any transfer of rights to subscribe for shares and (ii) any transfer or assignment of the preferred equity certificates issued by the Company (the "Loan").

8.7 Sale to a Third Party. Drag Along Right

8.7.1 If the Class 2 Shareholder wishes to transfer at least 50% of its shares, either after having initiated a formal process of divestment, or having received an offer from a third party without starting this process, the Class 2 Shareholder may require the Class 3 Shareholders to sell their respective Class 3 Shares, in proportion to those that the Class 2 Shareholder is seeking to transfer (the "Drag Right" or "Drag Along") and always under the same terms as the Class 2 Shareholder and provided that the purchase price offered by the third party acquirer is, at least, equal to the Minimum Price.

8.7.2 In the event that there is a third party offer for all or a substantial majority of the shares, which is less than the Minimum Price, the Class 2 Shareholder may, if it so wishes, decide to pay the difference between the price offered by the third party and the Minimum Price, in which case the Class 2 Shareholder shall be entitled to exercise its Drag Right and the Class 3 Shareholders must transfer their Class 3 Shares in accordance with it.

8.7.3 For the purpose of this article 8.7:

(a) "Minimum Price" shall mean the highest of: (i) the Company's EBITDA qualified by a multiple of 7 (EBITDA x 7) minus the Net Financial Debt; or (ii) any third party offer which exceeds the Company's EBITDA qualified by a multiple of 7 (EBITDA x 7) minus the Net Financial Debt;

(b) "EBITDA" shall mean, with respect to the last audited financial year, the consolidated earnings and profits of the Company before interest, taxes, depreciation and amortization for the last twelve (12) months, minus the consolidated Net Financial Debt of the Company; and

(c) "Net Financial Debt" shall mean, with respect to the date the Drag Along is exercised, bank debt, leasing and other debt that has a financial cost (excluding equity loans and subordinated debt of the Class 2 Shareholder) plus any third party contingency which is materialized into damages or a loss for the Company minus the Company's cash.

8.7.4 Following the exercise of the Drag Along by the Class 2 Shareholder, the Class 3 Shareholders shall:

(a) transfer their Class 3 Shares free of liens and encumbrances and rights of third parties, except for those which are statutory, and with all the rights that were inherent to them on the transfer date, to the purchaser designated by the Class 2 Shareholder, in proportion to those transferred by the latter, on the date chosen by the Class 2 Shareholder, at the higher price between the purchase price offered by the third acquirer or the Minimum Price; the remaining terms and conditions will be no less favourable than those offered for the shares held by the Class 2 Shareholder; and

(b) use their best efforts throughout the sale process, for its success, contributing to the actions required and signing the public or private documents as may be necessary or convenient for the full and effective implementation of the transfer.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "general meeting of shareholders" used in the Articles is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the Chairman, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Chairman by one or several shareholders representing in the aggregate at least five per cent (5%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the Chairman in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Wednesday of June at 6.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (5%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by the Articles.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the Law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the votes validly cast, representing more than fifty per cent (50%) of the Company's issued share capital.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, videoconference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Art. 12. Matters requiring special quorum and Voting majority. Subject to the terms and conditions provided by law and Article 23 below, amendments to the Articles (including any amendment to the share capital), buy-back of shares to be held in treasury, spin-offs, bond issues or any other corporate restructuring may only be resolved by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a majority of two-thirds of the votes validly cast, representing at least two-thirds of the Company's issued share capital.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Chairman, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several

shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "board of directors" used in the Articles is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders, without prejudice to the rights of the holder of the Class 1 Share under the Reserved Matters.

15.4 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of four (4) members, without prejudice to article 15.2 of the Articles.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors (the "Chairman") upon proposal by the Class 2 Shareholder. The board of directors must choose from among its members a vice-chairman of the board of directors, if so requested by the Individual Investors.

16.3 The board of directors must choose a secretary of the board of directors (the "Secretary") who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors, upon proposal by the Class 2 Shareholder. The board of directors must choose a vice-secretary of the board of directors, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors, if so requested by the Individual Investors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine term of the office. Three (3) of the directors will be elected upon proposal by the Class 2 Shareholder and one (1) of the directors will be elected upon proposal by the Individual Investors.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement, resignation or otherwise occurs, such vacancy may be filled by a person proposed by the shareholder(s) having proposed the appointment of the former director, on a temporary basis, appointed by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below four (4), such vacancy must be filled by a person proposed by the shareholder(s) having proposed the appointment of the former director without undue delay appointed either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call given by the Secretary, upon instruction by the Chairman. The Chairman shall instruct the Secretary to call a meeting of the board of directors within five (5) calendar days from the written request by any director, in Luxembourg, with the agenda any such director may propose. Should the Chairman fail to instruct the Secretary to call a meeting of the board of directors within the prescribed time following a written request by any director, such director shall be entitled to convene the meeting within the above time limits, either directly or through the Secretary.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors no less than seven (7) calendar days and no more than fifteen (15) calendar days from the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed

document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to the Articles.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The Chairman shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the vice-chairman shall preside the meeting.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of at least three directors. The Chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment which may only be valid for one meeting being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

20.8 The following matters shall be discussed and approved by the board of directors without the adoption of the same being subject to delegation:

- Approval of the annual budget, which will contain for each fiscal year: (1) the income statement, balance sheet, the statement of source and application of funds, and changes in cash and debt; (2) the operational assumptions that lead to all items mentioned under (1) above; (3) the investment budget; and (4) expected changes in workforce (the "Annual Budget").
- Approval of substantial changes to the business plan of Capio Sanidad S.L..
- Acquisition of any business and / or companies engaged in the same activity as Capio Sanidad S.L. or any activities complementary to or related with it, as well as the constitution of any joint venture or strategic alliance with another company.
- The transmission of assets, any branch of activity, and the termination or suspension of activity in any division of Capio Sanidad S.L.'s current business.
- Debt and investment in Capio Sanidad, S.L. except those that (i) are conducted in the ordinary course of business of Capio Sanidad S.L. and individually or together do not exceed the annual amount of €5,000,000; or (ii) are provided in the Annual Budget.
- Execution by Capio Sanidad S.L. of any bank guarantees, warranties or bonds, unless such are made regarding (i) any transaction in the ordinary course of business of Capio Sanidad S.L.; or (ii) any indebtedness of Capio Sanidad S.L. approved in the Annual Budget.
- Subscription to any contract, agreement or commitment to third parties related to Capio Sanidad S.L., its shareholders, directors, employees or other third parties related to them all.
- Recruiting of senior management or modification of the terms agreed with senior executives (other than annual updates to the remuneration of senior executives, which may be carried out automatically).

- Any changes to the Loan or the EUR 200,000 interest free loan granted by the Class 2 Shareholders to the Company, as well as any early repayment thereof.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The Secretary shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the Chairman and by the Secretary.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the Chairman, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Reserved matters

Art. 23. Reserved matters. Notwithstanding any provision to the contrary in the Articles, the following matters (the "Reserved Matters") shall not be undertaken by the Company (either at the board of directors or the general shareholders' meeting level, as the case may be) without the prior written consent or approval of the holder of the Class 1 Share:

- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, HC Investments S.à r.l.;
- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over financial instruments issued by HC Investments S.à r.l. and held by the Company;
- the disposal of the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, HC Investments S.à r.l. (provided that approval of the holder of the A Share shall not be required for the disposal by the Company to HC Investments S.à r.l. of a receivable owing by HC Investments S.à r.l. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that receivable into equity of HC Investments S.à r.l.);
- the disposal of financial instruments issued by HC Investments S.à r.l. and held by the Company (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to HC Investments S.à r.l. of financial instruments issued by HC Investments S.à r.l. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that financial instrument into equity of HC Investments S.à r.l.);
- any merger (fusion), demerger (scission), partial demerger (scission partielle), asset transfer (transfert d'actifs), business transfer (transfert de branche d'activités) transfer of all assets and liabilities (transfert d'universalité) or transfer of professional assets (transfert du patrimoine professionnel) referred to in articles 257 to 308bis-14 of the Law, involving the Company;
- any amendments to the Articles which could reasonably be expected to adversely affect any pledge granted from time to time by the Company over the shares in, the financial instruments issued by, or receivables owing to the Company by HC Investments S.à r.l.;
- a change of the Company's central administration within the meaning of the Law, or a change of the Company's centre of main interests within the meaning of the Council Regulation EC/1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, from the Grand Duchy of Luxembourg to another jurisdiction; and
- any amendments to the Articles in respect of the rights attached to the Class 1 Share and the provisions related to the Class 1 Share.

F. Supervision

Art. 24. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

24.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

24.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

24.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

24.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

24.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

24.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

24.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in the Articles relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

24.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 26. Profits.

26.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

26.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

26.4 Subject to articles 26.5, 26.6 and 27, any Distributable Profits shall be allocated (to the extent that the shareholders declare a dividend in any financial year) in the following priority:

(i) first and exclusively to the holders of Class A Shares, an amount up to zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class A Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class A Preferential Dividend") with the exception where Class A is the Last Class of Shares; then

(ii) exclusively to the holders of Class B Shares, an amount up to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class B Preferential Dividend") with the exception where Class B is the Last Class of Shares; then

(iii) exclusively to the holders of Class C Shares, an amount up to zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class C Preferential Dividend") with the exception where Class C is the Last Class of Shares; then

(iv) exclusively to the holders of Class D Shares, an amount up to zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class D Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class D Preferential Dividend") with the exception where Class D is the Last Class of Shares; then

(v) exclusively to the holders of Class E Shares, an amount up to zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class E Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class E Preferential Dividend") with the exception where Class E is the Last Class of Shares; then

(vi) exclusively to the holder of the Class 1 Share, an amount up to zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Class 1 Share for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class 1 Preferential Dividend" and, together with the Class A Preferential Dividend, the Class B Preferential Dividend, the Class C Preferential Dividend, the Class D Preferential Dividend and the Class E Preferential Dividend, the "Preferential Dividend"); then

(vii) any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of shares of the Last Class of Shares.

26.5 Notwithstanding article 26.4 but subject to article 27, once the Class 2 Shareholder has received a Return equal to the Minimum Return (as defined in article 27.2) and until the Reserved Amount (as defined below) is equal to the Special Return (as defined in article 27.1), any Distributable Profits (minus the Reserved Amount (as defined below)) shall be allocated (to the extent that the shareholders declare a dividend in any financial year) in the following priority:

(i) first and exclusively to the holders of Class A3 Shares, an amount up to zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class A3 Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class A3 Preferential Dividend") with the exception where Class A is the Last Class of Shares; then

(ii) exclusively to the holders of Class B3 Shares, an amount up to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B3 Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class B3 Preferential Dividend") with the exception where Class B is the Last Class of Shares; then

(iii) exclusively to the holders of Class C3 Shares, an amount up to zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C3 Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class C3 Preferential Dividend") with the exception where Class C is the Last Class of Shares; then

(iv) exclusively to the holders of Class D3 Shares, an amount up to zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class D3 Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class D3 Preferential Dividend") with the exception where Class D is the Last Class of Shares; then

(v) exclusively to the holders of Class E3 Shares, an amount up to zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class E3 Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class E3 Preferential Dividend") with the exception where Class E is the Last Class of Shares; then

(vi) exclusively to the holder of the Class 1 Share, an amount up to zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Class 1 Share for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Class 1 Preferential Dividend (Bis)") and, together with the Class A3 Preferential Dividend, the Class B3 Preferential Dividend, the Class C3 Preferential Dividend, the Class D3 Preferential Dividend and the Class E3 Preferential Dividend, the "Preferential Dividend (Bis)"; then

(vii) the portion of any Statutory Distributable Profit (Bis) equal to the portion of the Class 3 Shares in the Last Class of Shares shall be allocated to the holders of the Class 3 Shares in the Last Class of Shares.

The amount that the Class 2 Shareholder should normally have been entitled to in accordance 26.4 but for the application of this article 26.5 shall be set aside and reserved for the payment of the Special Return (the "Reserved Amount"). If, for whatever reason, no Special return shall be paid notwithstanding the occurrence of a Divestment, the Reserved Amount shall be reserved for the Class 2 Shareholder.

26.6 Notwithstanding articles 26.4 and 26.5 but subject to article 27, once the Reserved Amount is equal to the Special Return, any Distributable Profits (minus an amount equal to the Special Return) shall be allocated (to the extent that the shareholders declare a dividend in any financial year) in accordance with article 26.4.

Art. 27. Economic rights of the Preferred Shares - Special Return.

27.1 The only economic rights of the Preferred Shares (if any) shall be (i) the right to a special return (the "Special Return") (i.e., a capital gain ("plusvalía")) in the event of a Divestment in accordance with this article 27 and (ii) the right to the reimbursement of their nominal value upon liquidation of the Company (after all outstanding liabilities of the Company having been discharged or duly provided for).

27.2 In the event that, following a Divestment with proceeds in cash, the Return would:

(i) exceed 2.5 times (2.5x) the Initial Investment; and

(ii) represent an internal rate of return on the Initial Investment in excess of 20 % annually;

(such amount that meets the requirements under (i) and (ii) above, shall be referred to as the "Minimum Return") then subject to the terms and conditions set out below, seventy per cent (70%) of the Return that would exceed the Minimum Return (the "Excess Return") shall be distributed by the Company (subject to the availability of distributable reserves but notwithstanding articles 26.4, 26.5 and 26.6) as follows:

(a) the Excess Return up to a 10 % of the Minimum Return shall be attributed in halves to, on the one hand, the Class 2 Shareholder, and on the other, to the Preferred Shareholders (if any) as Special Return;

(b) the remainder of the Excess Return, if any, shall be attributed to the Preferred Shareholders (if any) as Special Return, until the Preferred Shareholders' Return reaches an amount representing 7% of the Total Net Equity Proceeds, and then

(c) The remainder, if any, shall be exclusively attributed to the Class 2 Shareholder without prejudice, for the avoidance of doubt, of the economic rights of the Class 3 Shareholders;

it being understood that the Company shall distribute the Excess Return (i) immediately before the Divestment (if the Divestment is one of the transactions contemplated under article 8.7 or an initial public offering of the shares in the Company) or (ii) as soon as possible following the Divestment (if the Divestment is an initial public offering of the shares in the Capió Sanidad S.L.).

27.3 Following a Divestment, provided that the Preferred Shareholders (if any) have received the entire Special Return, any Distributable Profits shall be allocated (to the extent that the shareholders declare a dividend in any financial year) in accordance with article 26.4.

27.4 Should the sales of shares by the Class 2 Shareholder take place at different moments in time, the conditions for accrual of the Special Return must be met each time new funds are received by the Class 2 Shareholder, and for the avoidance of doubt in future accruals of the Special Return, any past payments made thereof to the Preferred Shareholders (if any) shall be deducted.

27.5 In accordance with the foregoing, the Special Return will accrue if the Divestment materialises and will only be payable to the extent that the Class 2 Shareholder receives in cash the capital appreciation that will serve as a basis for

the calculation thereof, in immediately available funds and without it being subject to any subsequent adjustment of the purchase price or refund obligation to the purchaser concerned. Nevertheless, if the Class 2 Shareholder receives future charges arising from the Divestment, these should produce an adjustment favourable to the holders of Preferred Shares in the Special Return in proportion to such charges collected.

27.6 The terms and conditions for the calculation of the Special Return are based on the assumption of a 100 % Divestment, direct or indirect. If the Divestment is not for 100% of the shares, the abovementioned terms and conditions shall be adapted to the proportion of shares, directly or indirectly, transferred.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 Under the terms and conditions provided by law and in accordance with the provisions of articles 26 and 27, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

28.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve and in accordance with the provisions of articles 26 and 27.

H. Liquidation

Art. 29. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

I. Governing law

Art. 30. The Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

J. Definitions

Art. 31. Definitions. "Available Profit" means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of interim financial statements drawn up by the board of directors on the date immediately preceding the Repurchase Date.

"Class 2 Shareholder" means the holder of the Class 2 Shares.

"Class 3 Shareholders" means the holders of the Class 3 Shares.

"Distributable Profits" means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the share premium reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or the Articles (if any).

"Divestment" means any of the transactions contemplated under articles 8.7 and any initial public offering of the shares in the Company or in Capio Sanidad S.L. For the avoidance of any doubt, a Divestment does not include any refinancing or recapitalization of the Company.

"Initial Investment" means (i) the amount contributed to the Company by the Class 2 Shareholder on 28 February 2011, including the Loan and the preferred equity certificates, that is, EUR 451,000,000, plus (ii) an amount equal to the sum of any funds contributed to any of the direct or indirect subsidiaries of the Company by the Class 2 Shareholder.

"Last Class of Shares" means the last class of the Class 2 Shares and of the Class 3 Shares (based on alphabetical order) which is still in issue at a given moment.

"Individual Investors" means the holders of the Individual Investors' Shares.

"Preferred Shareholders' Return" means (i) the amount equivalent to the sum of the net amounts obtained by the Preferred Shareholders as from 4 October 2011 as a result of (1) the distribution of dividends, and (2) the refund of contributions; plus (ii) an amount equivalent to that part of the price obtained in the Divestment corresponding to the Preferred Shareholders, if any.

"Preferential Dividend" has the meaning as set forth in Article 26.4 of the Articles.

"Repurchase Price" means the sum of (i) the Available Profit and (ii) the aggregate par value of all the shares of the Last Class of Shares.

"Return" means (i) the amount equivalent to the sum of the net amounts obtained by Class 2 Shareholder as from 4 October 2011 as a result of (1) the distribution of dividends, (2) the repayment of the principal of the Loan and the receipt of interest, (3) of the refund of contributions, and (4) any management or other fees received by the Class 2 Shareholder from the Company and the subsidiaries of the Company, save for the transaction fees received in relation to completion of the indirect acquisition of Capio Sanidad S.L.; plus (ii) an amount equivalent to that part of the price obtained in the Divestment corresponding to the shares held by the Class 2 Shareholder, net of all sale-related costs and expenses, including advisory services, consultants, bank-related fees and penalties; deferred amounts or amounts held in escrow on a contingent basis shall not be considered as received until such time as those are effectively paid and/or released from any escrow or similar agreement, including bank guarantees and net of the Special Return itself.

"Statutory Distributable Profits" means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

"Statutory Distributable Profits (Bis)" means the Distributable Profits after deduction of (i) an amount equal to zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class A2 Shares for the full accounting year, (ii) an amount equal to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B2 Shares for the full accounting year, (iii) an amount equal to zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C2 Shares for the full accounting year, (iv) an amount equal to zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class D2 Shares for the full accounting year, (v) an amount equal to zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class E2 Shares for the full accounting year and (vii) the Preferential Dividend (Bis).

"Total Net Equity Proceeds" means the proceeds which may have been actually received by each of the Class 2 Shareholder and the Individual Investors (including the Special Return) as from 28 February 2011, resulting only from the sale of any equity stake, dividend payments or other equity distributions. For the avoidance of doubt, Total Net Equity Proceeds shall not include proceeds received by the Class 2 Shareholder and the Individual Investors from the sale or repayment of any shareholder loans, including interest."

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint, upon proposal of the Individual Investors, Victor Madera Núñez, company director born on 2 May 1961 in Oviedo (Asturias), Spain and professionally residing in the United-Kingdom, as new director of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of the Company which will be held in 2012.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under his/her/its sole signature register on behalf of the Company the newly issued shares in the share register of the Company and to sign said register.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand five hundred euro (€ 7,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same shareholders or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq janvier, à 10h00, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de HCI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 158.225 (la Société). La Société a été constituée le 7 janvier 2011 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 711 du 13 avril 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 April 2011 par un acte de Maître Jacques Delvaux, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par François Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Conversion des actions existantes de la Société de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E et de classe F respectivement en actions de la Société de classe A2, de classe B2, de classe C2, de classe D2, de classe E2 et de classe F2.

(3) Création de (i) nouvelles classes d'actions de la Société qui seront désignées actions de classe A3 de la Société (les Actions A3), actions rachetables de classe B3 de la Société (les Actions B3), actions rachetables de classe C3 de la Société (les Actions C3), actions rachetables de classe D3 de la Société (les Actions D3), actions rachetables de classe E3 de la Société (les Actions E3), actions rachetables de classe F3 de la Société (les Actions F3) et (ii) d'actions préférentielles de la Société (les Actions Préférentielles).

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 695.202,48 (six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-huit cents) de façon à porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.695.202,49 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-neuf cents), par le biais de l'émission de 69.520.248 (soixante-neuf millions cinq cent vingt mille deux cent quarante-huit) nouvelles actions de la Société divisées en 3.253.343 (trois millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quarante-trois) Actions A3, 13.253.381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-une) Actions B3, 13.253.381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-une) Actions C3, 13.253.381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-une) Actions D3, 13.253.381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-une) Actions E3 et 13.253.381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-une) Actions F3, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cents) (les Actions A3, les Actions B3, les Actions C3, les Actions D3, les Actions E3 et les Actions F3 sont collectivement désignées comme les Nouvelles Actions).

(5) Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

(6) Modification consécutive des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnées ci-dessus.

(7) Nomination, sur proposition des Investisseurs Individuels, de Victor Madera Núñez, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1961 à Oviedo (Asturias), Espagne et résidant professionnellement au Royaume-Uni, tant qu'administrateur de la Société avec effet au immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

(8) Modification du registre des actions de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société des actions nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(9) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions existantes de la Société de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E et de classe F respectivement en actions de la Société de classe A2, de classe B2, de classe C2, de classe D2, de classe E2 et de classe F2.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer de nouvelles classes d'actions de la Société qui seront désignées les Actions A3, les Actions B3, les Actions C3, les Actions D3, les Actions E3, les Actions F3 et les Actions Préférentielles. Les Actions A3, les Actions B3, les Actions C3, les Actions D3, les Actions E3, les Actions F3 et les Actions Préférentielles auront les droits et obligations prévus dans les Statuts tel que modifiés dans les présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 695.202,48 (six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-huit cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à EUR 1.695.202,49 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-neuf cents), au moyen de l'émission des Nouvelles Actions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

(1) Victor Madera Núñez, de nationalité espagnole, né le 2 mai 1961 à Oviedo (Asturias), Espagne, demeurant à Carrich House, Spring Woods, Virginia Water, Surrey GU25 4pw, Royaume-Uni (Mr Madera Núñez), représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient au présent acte et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Actions comme suit;

Classe des Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions souscrites
Actions A3	3.104.393
Actions B3	12.646.600
Actions C3	12.646.600
Actions D3	12.646.600
Actions E3	12.646.600
Actions F3	12.646.600

(b) les libérer intégralement par voie d'apports ayant une valeur totale de EUR 29.942.307,55 (vingt-neuf millions neuf cent quarante-deux mille trois cent sept euros et cinquante-cinq cents), qui consistent en 54.407.627 (cinquante-quatre millions quatre cent sept mille six cent vingt-sept) parts sociales de classe 2 détenues dans HC Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 154.578 (HC Investments Sàrl).

(2) Juan Carlos González Acebes, de nationalité espagnole, né le 4 mars 1965 à Vallelado (Segovia), Espagne, demeurant au C/Maria de Molina 54, 6th floor, 28006 Madrid, Espagne, (Mr González Acebes et, ensemble avec Mr Madera Núñez, les Contributeurs), représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient au présent acte et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Actions comme suit;

Classe des Nouvelles Actions	Actions Nombre de Nouvelles Actions souscrites
Actions A3	148.950
Actions B3	606.781
Actions C3	606.781
Actions D3	606.781
Actions E3	606.781
Actions F3	606.781

(b) les libérer intégralement par voie d'apports ayant une valeur totale de EUR 1.435.730,12 (un million quatre cent trente-cinq mille sept cent trente euros et douze cents), qui consistent en 2.610.467 (deux millions six cent dix mille quatre cent soixante-sept) parts sociales de classe 2 détenues dans HC Investments Sàrl.

La valeur totale des 57.018.094 (cinquante-sept millions dix-huit mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales de classe 2 dans HC Investments Sàrl apportées à la Société (les Parts) est à affecter comme suit:

- une valeur de EUR 695.202,48 (six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-huit cents) est à affecter au compte capital social de la Société; et

- une valeur de EUR 31.378.037,67 (trente et un millions trois cent soixante-dix-huit mille trente-sept euros et soixante-sept cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

La valeur des Parts apportées a fait l'objet d'un rapport préparé par Audit Conseil Services S.à r.l. ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011, Strassen, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, daté du 5 janvier 2012, qui conclut comme suit:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Shares to be contributed does not correspond at least to the nominal value of the shares to be issued plus share premium."

L'Assemblée reconnaît que (i) l'apport des Parts à la Société doit être exécuté sous le régime fiscal espagnol spécial prévu dans le Chapitre VIII du titre VII de la loi espagnole révisée concernant l'impôt sur les sociétés, approuvée par le décret-loi royal 4/2004 du 5 mars 2004, et basé sur la directive 2009/133/CE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents, ainsi qu'au transfert du siège statutaire d'une d'une société européenne

ou une société coopérative européenne d'un État membre à un autre et (ii) la décision d'effectuer l'apport au titre de ce régime spécial espagnol doit être notifiée aux autorités fiscales espagnoles dans la forme et endéans le délai prévus aux articles 42 et suivants. de règles espagnoles relatives à l'impôt sur les sociétés, approuvées par le décret royal 1777/2004 du 30 juillet 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "HCI S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts (les "Statuts").

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature et de toute autre forme d'investissement dans des entités au Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par la souscription, l'acquisition par achat, la vente ou l'échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant tout type d'instrument financier (y compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (avec ou sans intérêt, convertible ou non)), en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital Social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. - Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de EUR 1.695.202,49 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent deux euros et quarante-neuf cents) représenté par:

- 1 (une) action de classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième), entièrement souscrite et libérée (l'"Action de Classe 1");

- 4.679.700 (quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cent) actions de classe A2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe A2"),

- 3.253.343 (trois millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quarante-trois) actions de classe A3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe A3" et avec les Actions de Classe A2, les "Actions de Classe A"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe B2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe B2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe B3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe B3" et avec les Actions de Classe B2, les "Actions de Classe B"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe C2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe C2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe C3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe C3" et avec les Actions de Classe C2, les "Actions de Classe C"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe D2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe D2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe D3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe D3" et avec les Actions de Classe D2, les "Actions de Classe D"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe E2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe E2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe E3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe E3", et avec les Actions de Classe E2, les "Actions de Classe E"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe F2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe F2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe F3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe F3", et avec les Actions de Classe F2, les "Actions de Classe F"), et

- 0 (zéro) actions préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune entièrement souscrites et libérées (les "Actions Préférentielles").

Pour éviter tout doute, toute référence dans les Statuts à "actions rachetables" signifie "actions rachetables" tel qu'entendu dans l'article 49-8 de la Loi (telle que définie ci-dessous).

Les Actions de Classe A2, les Actions de Classe B2, les Actions de Classe C2, les Actions de Classe D2, les Actions de Classe E2 et les Actions de Classe F2 sont collectivement définies comme les "Actions de Classe 2". Les Actions de Classe A3, les Actions de Classe B3, les Actions de Classe C3, les Actions de Classe D3, les Actions de Classe E3 et les Actions de Classe F3 sont collectivement définies comme les "Actions de Classe 3". Les Actions de Classe 3 et les Actions Préférentielles sont collectivement définies comme les "Actions des Investisseurs Individuels". Les détenteurs des Actions Préférentielles sont définis comme les "Actionnaires Préférentiels".

Les Actions de Classe 1, les Actions de Classe 2 et les Actions de Classe 3 sont collectivement définies comme les "Actions Ordinaires".

Les Actions de Classe 1, les Actions de Classe 2 et les Actions des Investisseurs Individuels sont collectivement définies comme les "actions".

5.1.2 Aux conditions prévues par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence au(x) détenteur(s) des Actions Ordinaires existants. Dans le cas d'une pluralité de détenteurs d'Actions Ordinaires, ces actions seront offertes aux détenteurs des Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par eux. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée au(x) détenteur(s) des Actions Ordinaires annonçant le début de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel du/des détenteur(s) des Actions Ordinaires existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société, sauf disposition contraire dans les Statuts.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

6.8 Les actions de la Société portent les mêmes droits, sauf disposition contraire dans les Statuts.

6.9 Rachat d'actions rachetables

6.9.1 À condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises et nonobstant l'article 12, le conseil d'administration aura droit, et les titulaires de la Dernière Classe d'Actions auront le droit de forcer le conseil d'administration, de racheter entièrement les actions de la Dernière Classe d'Actions à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Classe d'Actions ou du conseil d'administration selon le cas, en précisant la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat").

6.9.2. Chaque Action de la Dernière Classe d'Actions rachetée selon les dispositions de cet article 6.9 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

6.9.3 Le rachat de la Dernière Classe d'Actions ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ou les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants disponibles pour une distribution ou les bénéfices provenant d'une nouvelle émission d'actions réalisée dans le but de ce rachat.

6.9.4. Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le conseil d'administration prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions rachetées.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le Président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la Loi et par l'article 8.6 des Statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

8.6 Restrictions de transfert d'actions

8.6.1 Période d'indisponibilité Les Actions des Investisseurs Individuels ne pourront être transférées avant le 4 octobre 2021, sauf si elles sont transférées conformément à cet article 8.6.

8.6.2 Cession conjointe

(a) Dans le cas où l'Actionnaire de Classe 2 propose de transférer directement ou indirectement une partie ou la totalité de ses actions à un Tiers, les Actionnaires de Classe 3 auront le droit de vendre une partie proportionnelle de leurs Actions de Classe 3 au même prix et aux mêmes conditions (y compris économiques) que les Actionnaires de Classe 2 (le "Droit de Cession Conjointe"). Pour les fins du présent article 8.6.2, un "Tiers" signifie toute entité ou individu autre que l'entité détenue directement ou indirectement par les Actionnaires de Classe 2 ou de toute société détenue directement ou indirectement par toute entité ou fonds de capital-risque ou tout fonds, à condition qu'ils soient conseillés par CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.

(b) Ainsi, dans le cas où l'Actionnaire de Classe 2 reçoit d'un Tiers une offre d'achat de tout ou partie de ses actions (l'"Offre") qu'il souhaite accepter, il est tenu de notifier les Actionnaires de Classe 3 dans les quinze (15) jours à compter de la réception de l'Offre, en précisant les conditions de celle-ci et l'identité de ce Tiers.

(c) Dans les quinze (15) jours à compter de la date de réception de telle notification par l'Actionnaire de Classe 2, chaque Actionnaire de Classe 3 doit notifier l'Actionnaire de Classe 2 de sa décision qui peut consister en l'une des suivantes:

(i) Rejeter l'Offre elle-même, auquel cas l'Actionnaire de Classe 2 peut transférer ses actions librement aux mêmes conditions initialement proposées par le Tiers et notifiées aux Actionnaires de Classe 3.

(ii) Accepter l'Offre et, par conséquent, vendre le même pourcentage de ses Actions de Classe 3 correspondant aux actions à être transmises par l'Actionnaire de Classe 2 par rapport à toutes les actions détenues par ce-dernier. Dans ce cas, l'Actionnaire de Classe 2 doit informer le Tiers:

(A) Si le Tiers décide d'acquérir toutes les actions offertes (y compris les Actions de Classe 3 offertes par l'Actionnaire de Classe 3 correspondant), tous les actionnaires - l'Actionnaire de Classe 2 et l'Actionnaire de Classe 3 correspondant - vendront.

(B) Si le Tiers décide de ne pas étendre son offre à un nombre d'actions plus élevé qu'initialement envisagé dans l'Offre, tous les actionnaires confondus, l'Actionnaire de Classe 2 et l'Actionnaire de Classe 3 correspondant vendront au pro rata de leur participation respective dans la Société.

8.6.3 Cessions forcées

Dans le cas de transferts forcés par saisie forcée d'actions dans toute procédure obligatoire, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de premier refus, se subrogeant au plus offrant.

8.6.4 Cessions autorisées

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent article 8.6:

(i) l'Actionnaire de Classe 2 peut transférer librement toutes ou partie de ses actions à une entité détenue, directement ou indirectement par lui ou par toute société détenue directement ou indirectement par toute entité de capital-risque, fonds de capital-risque ou fonds, à condition qu'ils soient conseillés par CVC Capital Partners SICAV-FIS SA, moyennant une notice écrite préalable communiquée aux Investisseurs Individuels;

(ii) chaque ou tous les Investisseurs Individuels peuvent transférer librement toutes ou partie de ses actions à une entité contrôlée, directement ou indirectement par le cédant correspondant moyennant une notice écrite préalable communiquée à tous les actionnaires restants; et

(iii) chaque ou tous les Investisseurs Individuels peuvent transférer librement toutes ou partie de ses actions une fois que l'Actionnaire de Classe 2 n'est plus l'actionnaire majoritaire de la Société.

8.6.5 Extension

Les dispositions du présent article 8.6 s'appliquent également, mutatis mutandis, à (i) tout transfert de droits de souscription d'actions et (ii) tout transfert ou cession des preferred equity certificats émises par la Société (le "Prêt").

8.7 Cession à un Tiers. Droit de Co-Cession

8.7.1 Si l'Actionnaire de Classe 2 souhaite transférer au moins 50% de ses actions, soit après avoir débuté un processus formel de désinvestissement, ou après avoir reçu une offre d'un tiers sans débiter ce processus, l'Actionnaire de Classe 2 peut exiger que les Actionnaires de Classe 3 vendent leurs Actions de Classe 3 respectives, proportionnellement à celles que l'Actionnaire de Classe 2 cherche à transférer (le "Droit de Co-Cession ou Co-Cession") toujours aux mêmes conditions que l'Actionnaire de Classe 2, et à condition que le prix d'achat offert par le tiers acquéreur soit au moins égal au Prix Minimum.

8.7.2 Dans le cas où il y a une offre provenant d'un tiers pour toutes ou une majorité substantielle des actions qui est inférieure au Prix Minimum, l'Actionnaire de Classe 2 peut, s'il le souhaite, décider de payer la différence entre le prix offert par le tiers et le Prix Minimum, auquel cas l'Actionnaire de Classe 2 a le droit d'exercer son Droit de Co-Cession et les Actionnaires de Classe 3 devront transférer leurs Actions de Classe 3 en conformité avec ce-dernier.

8.7.3 Aux fins du présent article 8.7:

(a) "Prix Minimum" signifie le plus élevé de: (i) l'EBITDA de la Société qualifié par un multiple de 7 (EBITDA x 7) moins la Dette Financière Nette, ou (ii) toute offre de tiers qui dépasse l'EBITDA de la Société qualifié par un multiple de 7 (EBITDA x 7) moins la Dette Financière Nette;

(b) "EBITDA" signifie, par rapport au dernier exercice social audité, les résultats consolidés de la Société avant intérêt, impôts, dépréciation et amortissement pour les derniers douze (12) mois, moins la Dette Financière Nette consolidée du la Société;

(c) "Dette Financière Nette" signifie, par rapport à la date à laquelle la Co-Cession est exercée, la dette bancaire, le crédit-bail et autres dettes qui ont un coût financier (à l'exception des prêts participatifs et de la dette subordonnée de l'Actionnaire de Classe 2) ainsi que tout risque de tiers qui se matérialise en dommages ou en une perte pour la Société, moins le numéraire (cash) de la Société.

8.7.4 Suite à l'exercice de la Co-Cession par l'Actionnaire de Classe 2, les Actionnaires de Classe 3 doivent:

(a) transférer à l'acheteur désigné par l'Actionnaire de Classe 2, à la date choisie par ce-dernier, leurs Actions de Classe 3 libres de toutes charges, tous privilèges et droits de tiers, sauf pour ceux qui sont légaux, et avec tous les droits qui leur sont inhérents à la date du transfert, proportionnellement à celles transférées par ce dernier, au prix le plus élevé entre le prix d'acquisition offert par le tiers acquéreur ou le Prix Minimum; les conditions restantes ne seront pas moins favorables que celles offertes pour les actions détenues par l'Actionnaire de Classe 2, et

(b) utiliser leurs meilleurs efforts tout au long du processus de vente, pour son succès, en contribuant aux démarches requises et à la signature des documents notariés ou sous seing privés qui seraient nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre pleine et effective du transfert.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les Statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le Président, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Président, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le Président afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième mercredi du mois de juin à 18.00. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que

l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les Statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi.

11.4.2 Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les Statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées par la majorité simple des votes valablement exprimés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social émis de la Société.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Art. 12. Matières nécessitant un quorum spécial et un vote à une majorité spéciale. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi et l'article 23 ci-dessous, les modifications aux Statuts (en ce compris toute modification du capital social), le rachat d'actions propres qui ont vocation à être détenues par la Société, les spin-offs, l'émission d'obligations, ou toute autre restructuration peuvent seulement être adoptées par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés représentant au moins deux tiers du capital social émis de la Société.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le Président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le Conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires, sans préjudice des droits du détenteur de l'Actions de Classe 1 définies sous les Matières Réservées.

15.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins quatre (4) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des Statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration (le "Président") parmi ses membres sur proposition de l'Actionnaire de Classe 2. Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un vice-président du conseil d'administration, si la demande en est faite par les Investisseurs Individuels.

16.3 Le conseil d'administration doit choisir un secrétaire du conseil d'administration (le "Secrétaire"), qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration, sur proposition de l'Actionnaire de Classe 2. Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un vice-secrétaire du conseil d'administration, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration, si la demande en est faite par les Investisseurs Individuels.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera la durée de leur mandat. Trois (3) des administrateurs seront élus sur proposition de l'Actionnaire de Classe 2 et un (1) des administrateurs sera élu sur proposition des Investisseurs Individuels.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite, d'une démission ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par une personne proposée par le ou les actionnaire(s) qui ont proposé la nomination du précédent administrateur, et nommée par les administrateurs restant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à quatre (4) cette vacance doit être comblée sans délai par une personne proposée par le ou les actionnaire(s) qui ont proposé la nomination du précédent administrateur, nommée soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation donnée par le Secrétaire, sur instruction du Président. Le Président donne instruction au Secrétaire de convoquer une réunion du conseil d'administration dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la demande écrite formulée par tout administrateur, au Luxembourg, et avec l'ordre du jour proposé le cas échéant par cet administrateur. Si le Président ne donne pas instruction au Secrétaire de convoquer une réunion du conseil d'administration dans le délai prescrit ci-dessus suivant la demande écrite formulée par tout administrateur, cet administrateur aura alors le droit de convoquer la réunion dans les délais prescrit ci-dessus, soit directement, soit indirectement avec l'assistance du Secrétaire.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins sept (7) jours calendrier avant et pas plus de quinze (15) jours calendrier avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux Statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le Président préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le vice-président préside la réunion.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont adoptées par au moins trois (3) des administrateurs. Le Président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de la désignation, qui ne sera valable que pour une réunion, étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

20.8 Les matières suivantes seront discutées et approuvées par le conseil d'administration sans qu'une décision sur ces matières puisse être déléguée:

- L'approbation du budget annuel, qui contient pour chaque exercice social: (1) le compte de résultat, le bilan, l'état de la source et l'utilisation des fonds, et les variations de trésorerie et la dette; (2) les hypothèses opérationnelles qui conduisent à tous les éléments mentionnés au point (1) ci-dessus; (3) le budget d'investissement; et (4) les changements attendus au niveau des effectifs (le "Budget Annuel").

- L'approbation de changements substantiels au business plan de Capiro Sanidad S.L..

- L'acquisition d'une activité et/ou de sociétés engagées dans la même activité que Capiro Sanidad S.L. ou toutes activités complémentaires ou liées à celle-ci, ainsi que la constitution d'une entreprise commune ou d'une alliance stratégique avec une autre société.

- La transmission de biens, de toute branche d'activité, et la résiliation ou la suspension d'activité dans toute secteur d'activité actuelle de Capiro Sanidad SL.

- Toute dette et investissement dans Capiro Sanidad, S.L., sauf ceux qui (i) sont effectuées dans le cours normal des activités de Capiro Sanidad S.L. et individuellement ou ensemble ne dépassent pas le montant annuel de € 5.000.000, ou (ii) sont prévus dans le Budget Annuel.

- L'exécution par Capiro Sanidad S.L. de garanties bancaires, de garanties ou d'obligations, sauf si elles sont faites par rapport à (i) une transaction dans le cours normal des affaires de Capiro Sanidad S.L., ou (ii) toute dette de Capiro Sanidad S.L. approuvée dans le Budget Annuel.

- La souscription à tout contrat, accord ou engagement vis-à-vis de tiers, liés à Capiro Sanidad S.L., ses actionnaires, ses administrateurs, ses employés ou autres tiers liés à eux tous.

- Le recrutement des cadres supérieurs ou de modification des conditions convenues avec les cadres supérieurs (autres que les mises à jour annuelles à la rémunération des cadres supérieurs, qui peut être effectuée automatiquement).

- Toute modification apportée au Prêt ou au prêt sans intérêt de EUR 200.000 donnée par les Actionnaires de Classe 2 à la Société, ainsi que tout remboursement anticipé de ce-dernier.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le Secrétaire rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le Président et par le Secrétaire.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le Président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Matières réservées

Art. 23. Matières réservées. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, les matières suivantes (les "Matières Réservées") ne peuvent être entreprises par la Société (soit au niveau du conseil d'administration, soit au niveau de l'assemblée générale, selon le cas) sans le consentement écrit préalable ou l'approbation du détenteur de l'Action de Classe 1:

- la création d'une garantie, quasi-garantie ou de tout autre droit préférentiel sur les actions dont est titulaire la Société dans HC Investments S.à r.l. ou de créances dues à la Société par HC Investments S.à r.l.;
- la création d'une garantie, quasi-garantie ou tout autre droit préférentiel sur les instruments financiers émis par HC Investments S.à r.l. et détenus par la Société;
- la cession d'actions que la Société détient dans HC Investments S.à r.l. ou de créances dues à la Société par HC Investments S.à r.l. (à condition que l'approbation du titulaire de l'Action de Classe 1 ne soit pas requise pour la cession par la Société à HC Investments S.à r.l. d'une créance due par HC Investments S.à r.l. à la Société, si cette cession fait suite à la conversion de cette créance en parts sociales de HC Investments S.à r.l.);
- la cession d'instruments financiers émis par HC Investments S.à r.l. et détenues par la Société (à condition que l'approbation du titulaire de l'Action de Classe 1 ne soit pas requise pour la cession par la Société à HC Investments S.à r.l. d'instruments financiers émis par HC Investments S.à r.l. à la Société si cette cession fait suite à la conversion de cet instrument financier en parts sociales de HC Investments S.à r.l.);
- toute fusion, scission, scission partielle, transfert d'actifs, transfert de branche d'activités, transfert d'universalité ou transfert du patrimoine professionnel visés aux articles 257 à 308bis-14 de la Loi, impliquant la Société;
- toute modification des Statuts dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à un gage accordé à un moment donné par la Société sur les parts sociales dans HC Investments S.à r.l., les instruments financiers émis par HC Investments S.à r.l., ou des créances dues à la Société par HC Investments S.à r.l.;
- un changement de l'administration centrale de la Société au sens de la Loi, ou un changement de centre des intérêts principaux de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à une autre juridiction, au sens du Règlement du Conseil du 29 mai 2000 EC/1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, et
- toute modification des Statuts en ce qui concerne les droits attachés à l'Action de Classe 1 et les dispositions relatives à l'Action de Classe 1.

F. Surveillance de la Société

Art. 24. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

24.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

24.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

24.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

24.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

24.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

24.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

24.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes Provisaires

Art. 25. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. - Bénéfices.

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

26.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

26.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

26.4 Sous réserve des articles 26.5, 26.6 et 27, tous Bénéfices Distribuables seront alloués (dans la mesure où les actionnaires déclarent un dividende au cours d'un exercice) selon les priorités suivantes:

(i) d'abord et exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe A, un montant allant jusqu'à zéro virgule trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale des Actions de Classe A pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe A") sauf lorsque la Classe A est la Dernière Classe d'Actions, puis

(ii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe B, un montant allant jusqu'à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe B pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe B") sauf lorsque la Classe B est la Dernière Classe d'Actions, puis

(iii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe C, un montant allant jusqu'à zéro virgule deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Actions de Classe C pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe C") sauf lorsque la Classe C est la Dernière Classe d'Actions, puis

(iv) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe D, un montant allant jusqu'à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe D pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe D") sauf lorsque la Classe D est la Dernière Classe d'Actions, puis

(v) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe E, un montant allant jusqu'à zéro virgule un pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Actions de Classe E pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe E") sauf lorsque la Classe E est la Dernière Classe d'Actions, puis

(vi) exclusivement au détenteur de l'Actions de Classe 1, un montant allant jusqu'à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de l'Actions de Classe 1 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe 1" et, ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, le Dividende Préférentiel de Classe B, le Dividende Préférentiel de Classe C, le Dividende Préférentiel de Classe D et le Dividende Préférentiel de Classe E, le "Dividende Préférentiel"), puis

(vii) tout Bénéfice Distribuable Statutaire sera alloué aux détenteurs d'actions de la Dernière Classe de d'Actions.

26.5 Nonobstant l'article 26.4 mais sous réserve de l'article 27, lorsque l'Actionnaire de Classe 2 a obtenu un Rendement égal au Rendement Minimal, (tel que défini à l'article 27.2) et tant que le Montant Réserve est égal au Rendement Spécial (tel que défini à l'article 27.1), tous Bénéfices Distribuables (moins le Montant Réserve (tel que défini ci-dessous)) seront alloués (dans la mesure où les actionnaires déclarent un dividende au cours d'un exercice) selon les priorités suivantes:

(i) d'abord et exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe A3, un montant allant jusqu'à zéro virgule trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale des Actions de Classe A3 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe A3") sauf lorsque la Classe A est la Dernière Classe d'Actions, puis

(ii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe B3, un montant allant jusqu'à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe B3 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe B3") sauf lorsque la Classe B est la Dernière Classe d'Actions, puis

(iii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe C3, un montant allant jusqu'à zéro virgule deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Actions de Classe C3 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe C3") sauf lorsque la Classe C est la Dernière Classe d'Actions, puis

(iv) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe D3, un montant allant jusqu'à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe D3 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe D3") sauf lorsque la Classe D est la Dernière Classe d'Actions, puis

(v) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe E3, un montant allant jusqu'à zéro virgule un pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Actions de Classe E3 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe E3") sauf lorsque la Classe E est la Dernière Classe d'Actions, puis

(vi) exclusivement au détenteur de l'Actions de Classe 1, un montant allant jusqu'à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de l'Actions de Classe 1 pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Classe 1 (Bis)" et, ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A3, le Dividende Préférentiel de Classe B3, le Dividende Préférentiel de Classe C3, le Dividende Préférentiel de Classe D3 et le Dividende Préférentiel de Classe E3, le "Dividende Préférentiel (Bis) "), puis

(vii) la portion de tout Bénéfice Distribuible Statutaire (Bis) égal à la portion des Actions de Classe 3 dans la Dernière Classe d'Actions sera allouée aux détenteurs d'Actions de Class 3 de la Dernière Classe de d'Actions.

Le montant auquel l'Actionnaire de Classe 2 aurait normalement eu droit en vertu de l'article 26.4 (mais qui ne sera pas distribué par l'application de cet article 26.5) sera réservé pour le paiement du Rendement Spécial (le "Montant Réserve"). Si, pour une quelconque raison, aucun Rendement Spécial doit être payé malgré la réalisation d'un Désinvestissement, le Montant Réserve sera réservé pour l'Actionnaire de Classe 2.

26.6 Nonobstant les articles 26.4 et 26.5 mais sous réserve de l'article 27, lorsque le Montant Réserve est égal au Rendement Spécial, tous Bénéfices Distribuables (moins un montant égal au Rendement Spécial) seront alloués (dans la mesure où les actionnaires déclarent un dividende au cours d'un exercice) conformément à l'article 26.4.

Art. 27. Droits économiques des Actions Préférentielles - Rendement Spécial.

27.1 Les seuls droits économiques des Actions Préférentielles (le cas échéant) consistent en (i) le droit à un rendement spécial (le "Rendement Spécial") (c'est-à-dire une plus-value ("plusvalià")) en cas de Désinvestissement conformément à cet article 27 et (ii) le droit au remboursement de leur valeur nominale à la liquidation de la Société (après que toutes les dettes en cours de la Société aient été acquittées ou provisionnées).

27.2 Dans le cas où, suivant un Désinvestissement avec des produits en numéraire, le Rendement:

(i) excède 2,5 fois (2,5x) l'Investissement Initial, et

(ii) constitue un taux de rendement interne sur l'Investissement Initial de plus de 20 % annuellement, (ce montant qui atteint les conditions visées aux points (i) et (ii) ci-dessus constitue le "Rendement Minimal") soumis aux conditions déterminées ci-dessous, soixante-dix pour cent (70 %) du Rendement qui excède le Rendement Minimal (le "Rendement en Excès") sera distribué de la manière suivante par la Société (sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables et sous réserve des articles 26.4, 26.5 et 26.6):

(a) le Rendement en Excès s'élevant jusqu'à 10 % du Rendement Minimal sera alloué pour moitié à l'Actionnaire de Classe 2 et pour moitié aux Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) en tant que Rendement Spécial,

(b) le solde du Rendement en Excès, le cas échéant, sera alloué aux Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) en tant que Rendement Spécial, jusqu'à ce le Rendement des Actionnaires Préférentiels atteigne un montant correspondant à 7% des Revenus Net Totaux, et ensuite

(c) le solde, le cas échéant, sera exclusivement alloué à l'Actionnaire de Classe 2 sous réserve, pour éviter tout doute, des droits économiques des Actionnaires de Classe 3:

étant entendu que la Société devra distribuer le Rendement en Excès (i) immédiatement avant le Désinvestissement (si le Désinvestissement est une des transactions visées à l'article 8.7 ou une offre publique d'achat portant sur les actions de la Société) ou (ii) dès que possible à la suite d'un Désinvestissement (si le Désinvestissement est une offre publique d'achat portant sur les actions de Capió Sanidad S.L.).

27.3 À la suite d'un Désinvestissement, pour autant que les Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) ont reçu l'intégralité du Rendement Spécial, tous Bénéfices Distribuables seront alloués (dans la mesure où les actionnaires déclarent un dividende au cours d'un exercice) conformément à l'article 26.4.

27.4 Si la cession des actions par l'Actionnaire de Classe 2 a lieu à des moments distincts, les conditions pour le calcul du Rendement Spécial doivent être réunies à chaque fois que de nouveaux fonds sont reçus par l'Actionnaire de Classe

2, et pour éviter tout doute dans de futurs calculs du Rendement Spécial, tout paiement déjà réalisé par le passé aux Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) devront être déduits.

27.5 Conformément à ce qui précède, le droit au Rendement Spécial existera si le Désinvestissement se réalise et ne sera payable que dans la mesure où l'Actionnaire de Classe 2 reçoit en numéraire la plus-value du capital qui servira comme base à ce calcul, en fonds immédiatement disponibles et sans être sujet à un ajustement subséquent du prix d'acquisition ou une obligation de remboursement de l'acquéreur correspondant. Néanmoins, si l'Actionnaire de Classe 2 rencontre des frais futurs liés au Désinvestissement, ceux-ci devront donner lieu à un ajustement du Rendement Spécial en faveur des détenteurs des Actions Préférentielles proportionnellement aux frais perçus.

27.6 Les conditions du calcul du Rendement Spécial sont basées sur l'hypothèse d'un Désinvestissement à hauteur de 100 %, direct ou indirect. Si le Désinvestissement ne correspond pas à 100 % des actions, les conditions mentionnées ci-dessus seront adaptées proportionnellement au nombre d'actions directement ou indirectement transférées.

Art. 28. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

28.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, et conformément aux articles 26 et 27, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

28.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale, et conformément aux articles 26 et 27.

H. Liquidation

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

I. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Les Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi

J. Définitions

Art. 31. Définitions. "Actionnaire de Classe 2" signifie le détenteur des Actions de Classe 2.

"Actionnaire de Classe 3" signifie le détenteur des Actions de Classe 3.

"Actions de Première Classe" signifie, à un moment donné, la ou les Action(s) de Classe 2 encore en circulation, et autres que la Dernière Classe d'Actions;

"Bénéfices Disponibles" signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des états financiers intérimaires établis par le conseil d'administration à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat;

"Bénéfices Distribuables" signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi, y compris la réserve de prime d'émission, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou les Statuts (le cas échéant);

"Bénéfices Distribuables Statutaires" signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

"Bénéfices Distribuables Statutaires (Bis)" signifie les Bénéfices Distribuables après déduction de (i) un montant égal à zéro virgule trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale des Actions de Classe A2 pour tout l'exercice social, (ii) un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe B2 pour tout l'exercice social, (iii) un montant égal à zéro virgule deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Actions de Classe C2 pour tout l'exercice social, (iv) un montant égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe D2 pour tout l'exercice social, (v) un montant égal à zéro virgule un pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Actions de Classe E2 pour tout l'exercice social et (iiv) le Dividende Préférentiel (Bis);

"Dernière Classe d'Actions" signifie la dernière classe des Actions de Classe 2 (basée sur l'ordre alphabétique) et qui sont encore en circulation à un moment donné;

"Désinvestissement" signifie toute transaction visée par l'article 8.7 et toute offre publique des actions de la Société ou de Capió Sanidad S.L. Afin d'éviter tout doute, un Désinvestissement ne comprend pas un refinancement ou une recapitalisation de la Société.

"Dividende Préférentiel" a la signification prévue dans l'article 26.4 des Statuts;

"Investissement Initial" signifie (i) le montant apporté à la Société par l'Actionnaires de Classe 2 le 28 février 2011, en ce compris le Prêt et les preferred equity certificates, soit EUR 451.000.000 plus (ii) un montant équivalant à la somme de tous fonds apportés par l'Actionnaire de Classe 2 à toute filiale directe ou indirecte de la Société;

"Investisseurs Individuels" signifie les propriétaires des Actions des Investisseurs Individuels;

"Prix de Rachat" signifie le montant (i) des Bénéfices Disponibles plus (ii) la valeur nominale de toutes les actions de la Dernière Classe d'Actions.

"Rendement" signifie (i) le montant équivalant aux montants nets obtenus par les Actionnaires de Classe 2 au 4 octobre 2011 suite à (1) la distribution de dividendes, (2) le remboursement du principal du Prêt et l'obtention des intérêts, (3) du remboursement des apports, et (4) tous frais de gestion ou autre que reçoit l'Actionnaire de Classe 2 par la Société et les filiales de la Société, sauf pour les frais transactionnels liés à la réalisation de l'acquisition indirecte de Capiro Sanidad S.L., plus (ii) le montant équivalant à la portion du prix obtenu pour le Désinvestissement correspondant aux actions des Actionnaires de Classe 2, net de tous frais et coûts liés à la cession, en ce compris des honoraires pour les services de conseil, des consultants, des frais de banques et les pénalités; les montants différés ou les montants détenus en séquestre, sur une base subordonnée ne pourront être considérées comme étant reçus que lorsque ceux-ci sont effectivement payés et/ou libérés de tout séquestre ou accord similaire, y compris des garanties bancaires et net du Rendement Spécial lui-même;

"Rendement des Actionnaires Préférentiels" signifie (i) le montant équivalant à la somme des montants nets obtenus par les Actionnaires Préférentiels au 4 octobre 2011 suite (1) à la distribution de dividendes, et (2) le remboursement des apports; plus (ii) le montant équivalant à la portion du prix obtenue dans le Désinvestissement correspondant aux Actionnaires Préférentiels, le cas échéant;

"Revenus Net Totaux" signifie les revenus qui ont été effectivement perçus par chaque Actionnaire de Classe 2 et les Investisseurs Individuels (y compris le Rendement Spécial) à partir du 28 février 2011 et qui résultent uniquement de la vente de toute participation, paiements de dividendes ou autres distributions. Les Revenus Net Totaux n'incluent pas les produits perçus par les Actionnaires de Classe 2 et les Investisseurs Individuels en vertu de la cession ou remboursement de tout prêt d'actionnaire, y compris les intérêts."

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer, sur proposition des Investisseurs Individuels, Victor Madera Núñez, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1961 à Oviedo (Asturias), Espagne et résidant professionnellement au Royaume-Uni, tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'émission des nouvelles actions de la Société et de signer ce registre.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de sept mille cinq cents euros (€ 7.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Conde, Rouckert, Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019497/1679.

(120023903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.607.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.088.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2012.
Référence de publication: 2012024936/11.
(120032384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

France TopCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 23 février 2012.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2012024885/11.
(120032164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

**Axion Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Eurowest Invest S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.483.

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROWEST INVEST S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 159.483, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 3 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en «AXION INVEST S.A.»
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société.

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de AXION INVEST S.A. (ci-après la «Société»). "

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «AXION INVEST S.A.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de AXION INVEST S.A. (ci-après la «Société»). "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4558. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012024877/49.

(120032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Constralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.059.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Henrique RAMOS FERREIRA, cuisinier, demeurant à L-8151 Bridel, 49A rue de Schoenfels.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «CONSTRALUX S.à r.l.», avec siège social à L8310 Capellen, 53 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1222, du 20 mai 2008;

- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (EUR 12.400.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune;

- que Monsieur Henrique RAMOS FERREIRA, prénommé, est associé unique et propriétaire des CENT PARTS SOCIALES (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- qu'il est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif (dettes généralement quelconques) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société savoir à L-8310 Capellen, 53 route d'Arlon.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ramos Ferreira , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/ 2012/1016. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024833/37.

(120032645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

**Lemon & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lab Invest).**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 137.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024971/11.

(120032476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Limama SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012024979/10.

(120032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025294/10.

(120032793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025309/9.

(120033001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Donner & Dupon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 97.135.

L'an deux mille douze, le sept février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "CRESCENDO GROUP", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.069, ici représentée par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ³ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "DONNER & DUPON", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.135, a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 12 décembre 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1998 du 15 septembre 2007.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

" Art. 2. (Première phrase)

Le Société a son siège social à Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025324/41.

(120033204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Donya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Capellen, 17, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 125.083.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025326/9.

(120032724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

ElySION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.728.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 avril 2010 nommant M. Stefan BAUMGARTNER en remplacement de Dr. H. Jürgen TIEMANN au poste d'administrateur, que les pouvoirs de signature de M. BAUMGARTNER et de M. SCHMIT seront par conséquent modifiés comme suit:

- «Herr Stefan BAUMGARTNER kann die Gesellschaft nur zusammen mit Herrn Marc SCHMIT vertreten.»
- «Herr Marc SCHMIT kann die Gesellschaft nur zusammen mit Herrn Stefan BAUMGARTNER vertreten.»

Luxembourg, le 22 février 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012025334/14.

(120032998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012025357/11.

(120032813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «CRESCENDO GROUP», établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.069,

ici représentée par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «FAST FORWARD», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.682, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 22 août 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2016 du 18 septembre 2007.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, et de modifier subséquentement la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

« **Art. 5. (Première phrase).** Le Société a son siège social à Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7037. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025359/40.

(120033157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012025360/14.

(120033196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.144.669,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025372/11.

(120032794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.141.626,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025373/11.

(120032777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

FSI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 108.048.

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Frédéric FLAUSS, informaticien, demeurant à F-57800 Betting, 7, rue de la Gare,
ici représenté par Monsieur Alex KAISER, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles
de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 6 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée
au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FSI CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-5365
Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro
108048.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,
en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1049 du 17 octobre 2005.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Frédéric FLAUSS, préqualifié.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall à L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Contern.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2012. Relation: ECH/2012/278. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025374/39.

(120032848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025385/10.

(120033349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

GS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012025394/14.

(120033137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

GTB Juria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 63.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012025396/14.

(120033305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Happy Elements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.170,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012025398/11.

(120032955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.596.503,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025406/11.

(120032776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.401.

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Yves ROGOWSKI, employé privé, né à Algrange, (France), le 1^{er} mars 1967, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 62, rue de Dudelange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.401, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C numéro 671 du 30 mars 2010,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2012, l'adresse du siège social vers L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, et modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) "

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Yves ROGOWSKI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025415/33.

(120033279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Infinilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.230.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025418/10.

(120033288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Riddick SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.978.

STATUTS

L'an deux mil douze, le neuvième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 80, Strafford Gate Potters Bar, Hertfordshire EN61PG, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461;

Ici représentée par Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial (la "Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de RIDDICK SPF, S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant sur la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) représenté par deux cent vingt-cinq (225) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à émettre d'autres actions à hauteur d'un capital autorisé maximum de EUR 1.000.000 (UN MILLION D'EUROS) divisé en actions de EUR 1.000 (MILLE EUROS) chacune.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter, si nécessaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants étant entendu que les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, et finalement, à procéder aux modifications des présents statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital réalisée en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en particulier avec la condition que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas, ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par (iii) la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par (iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 15 heures et pour la première fois en 2013.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Souscription et Libération

Les 225 (deux cent vingt-cinq) actions ont été souscrites par ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
 - a) Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - b) Monsieur Benoît DESSY, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - c) Madame Hélène MERCIER, employée privée, née le 1^{er} février 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013: Finsev S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B numéro 103749.
- 4.- Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Gregorio PUPINO, précité.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant es qualité qu'il agit attentif au fait que les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, ce qui est expressément reconnu par ledit comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lydia Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 février 2012 LAC / 2012 / 6900. Reçu 75.-

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012024058/204.

(120030945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Alwin ERSFELD, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54662 Speicher, Schönfelder Weg 9,

hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Januar 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompagent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERHORUS S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 89402 (NIN 2002 2415 248).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 9. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1668 vom 21. November 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Alwin ERSFELD, vorgenannt.

Alsdann hat der Kompagent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire zu verlegen. Artikel 2, Absatz 1, der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompagenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2012. Relation: ECH/2012/277. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Februar 2012.

Référence de publication: 2012025419/41.

(120032865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63825 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025428/10.

(120033297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 142.629.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Karl A.P. EPING, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-54292 Trier, 16, Merianstrasse,

hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 13. Februar 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KEEPING S.à r.l. – Marketing & Technology Consulting ist, mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142629 (NIN 2008 2444 158).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 23. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2743 vom 11. November 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsingzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Karl A.P. EPING, vorgenannt.

Alsdann hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire zu verlegen. Artikel 2, Absatz 1, der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2012. Relation: ECH/2012/276. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Februar 2012.

Référence de publication: 2012025446/42.

(120033056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

M.Team G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 65, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.559.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkef sehen.

SIND ERSCIENEN:

1.- Herr Alois SIMON, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8310 Capellen, 65, route d'Arlon,

Inhaber von zweihundertfünfzig (250) Anteilen.

2.- Herr Heiko LUNKHEIT, Schreiner, wohnhaft in D-67304 Kerzenheim, Gustav-Heinemann-Strasse, 22,

Inhaber von zweihundertfünfzig (250) Anteilen.

Die Erschienenen, handelnd als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "M.TEAM G.m.b.H." (Identitätsnummer 1991 24 11 152), mit Sitz in L-8310 Capellen, 65, route d'Arlon, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 39.559, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Petingen residierenden Notar Georges d'HUART, am 9. Dezember 1991, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 325 vom 20. Juli 1992, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Georges d'HUART, am 22. Februar 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 414 vom 22. Oktober 1994 und gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 9. Februar 1998, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 372 vom 22. Mai 1998,

ersuchten den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen, mit Wirkung ab dem 13. Januar 2012, und sie zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MGI FISOGEST S.à r.l.“, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 20.114, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dringliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter seiner Verantwortung einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch den Liquidator genau festgelegten und begrenzten Teil seiner Vollmacht.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf eintausend Euro (€ 1.000.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: SIMON, LUNKHEIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 janvier 2012. Relation: CAP/2012/180. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkersehen, den 13. Februar 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012024721/50.

(120031501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.